



RÉDACTION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

ADMINISTRATION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

ABONNEMENTS
Tous mois 4 fr. 50 9 fr. 22 fr.
Autres Départements 5 fr. 50 11 fr. 19 fr.

N° 16 Lundi 12 Juin 1899 N° 165

ANNONCES
LILLE, 28, rue Faidherbe
et dans les bureaux de l'Administration du journal

L'UNION DES RÉPUBLICAINS

Devant les manifestations, à la fois grotesques et odieuses, de la réaction cléricale, un devoir essentiel s'imposait au parti républicain. Il l'a compris.

Contre les chevaliers de l'Étoile et les compagnons du gourdin, pour faire front aux royalistes et césariens de tout poil, les républicains sans distinction de nuances, doivent étroitement s'unir.

Aucune des fractions de notre parti n'a rien à abdiquer de ses espérances particulières ni de son programme propre. Chacune demeure telle qu'elle est, mais toutes ont un principe commun qui leur enseigne le même devoir : placer à l'abri de toute atteinte le régime républicain.

Disons-le à l'honneur de tous les groupes parlementaires : à l'appel qui a été fait, presque tous ont répondu ; il n'en est pas un qui ait expressément refusé de s'y rendre.

Les partis avancés ont été, comme d'habitude, les premiers à donner l'exemple de la discipline.

Le parti socialiste fidèle à ses traditions, à tout subordonné aux nécessités de la défense républicaine. Il sait trop que la République est l'instrument nécessaire des réformes sociales, pour ne pas faire passer par-dessus toute autre préoccupation le souci de la sauvegarde.

C'est une joie pour nous de constater que l'appel du parti de l'extrême gauche du parti a éveillé un écho dans les rangs républicains les plus modérés du Luxembourg.

Nous avons assez souvent contredit, et l'avenir nous réserve d'assez fréquentes occasions de combattre la politique sénatoriale, pour qu'il nous soit aisé de rendre justice à des adversaires.

On rencontre au sénat plus qu'à la Chambre de ces républicains qui ont partagé depuis vingt-neuf ans toutes les luttes républicaines : contre le 24 Mai, contre le 16 Mai, contre le boulangisme. De ce passé encore vivace, ils ont gardé la tradition qui, aux heures difficiles, faisait du parti républicain un bloc contre la réaction.

Aussi avons-nous vu se rendre aux réunions où étaient convoqués les délégués des fractions républicaines des représentants de tous les groupes sénatoriaux.

La socialisme, opportunistes, contre lesquels on volait à l'assaut, ont momentanément les prénonis qui les distinguaient pour se rappeler qu'ils appartenaient tous à la même, à la grande famille républicaine, menacée.

Entre eux tous, l'entente s'est faite immédiate, sans conditions, et cette union est l'irremédiable défaite qui attend nos ennemis.

Mais si pour les battre sans retour, pour prévenir toute perpétuelle faiblesse, l'union est nécessaire, elle n'est pas suffisante.

Ce n'est pas tout : pour une armée qui marche au combat, d'y aller unie, il importe qu'elle ait à sa tête des chefs qui lui inspirent confiance.

Comment dissimuler que là est le point noir de la situation ?

Nous avons eu assez souvent l'occasion d'exprimer ce que nous pensions du cabinet actuel et surtout de son chef, pour qu'il soit superflu de le redire.

Le parti socialiste a fait avec assez de véhémence, en d'assez fréquentes circonstances, le procès de M. Charles Dupuy. Son opinion est connue.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La Chambre vient de réparer l'erreur qu'elle avait commise en votant l'ajournement de la loi sur le régime des accidents du travail.

Dans la séance de vendredi dernier, M. Mirman présenta, au nom de la commission de prévoyance sociale, un rapport concluant à mettre à la charge du Trésor les sommes prévues par la loi nouvelle pour les veuves, les orphelins et les ouvriers blessés, du 1er juin au 1er juillet 1898.

M. Dupuy déclara qu'il n'était pas nécessaire de légiférer pour obtenir ce résultat, « une fois, dit-il, que le gouvernement sera en possession des informations suffisantes pour établir l'état des risques courus pendant le mois de juin 1898, avec l'évaluation de ces risques, il lui suffira de déposer une demande de crédit supplémentaire de la somme nécessaire pour indemniser les victimes conformément à la loi ».

Cette manière de procéder donnant pleine satisfaction aux ouvriers, la Chambre n'insista pas ; mais, elle sanctionna les déclarations de ministre de l'intérieur par un ordre du jour de M. Guieysse, adopté par 492 voix contre 7, sur 499 votants.

Une circulaire ministérielle sera adressée aux préfets pour les prier de centraliser toutes les déclarations d'accidents survenus depuis le 1er juin au 1er juillet. Les travailleurs intéressés doivent donc, dès maintenant, déclarer devant le maire de leur commune, les risques qu'ils ont subis s'ils veulent être indemnisés conformément à la décision de la Chambre.

Quoiqu'il arrive, les ouvriers seront traités d'après les termes de la loi et l'Etat conservera son recours contre les propriétaires et les sociétés d'assurance responsables. Durant la période qui nous occupe, les bénéficiaires n'auront pas de procès à intenter contre les employeurs pour se faire rendre justice. Le gouvernement se substituera à eux et supportera tous les frais de procédure.

M. Franquet, auteur d'une proposition d'ajournement, essaya ensuite sans succès du rôle de médiateur entre l'Etat et la différence qui peut résulter entre l'infirmité des sommes payées actuellement par l'industrie et celles que ces derniers devront régler à partir du 1er juillet.

Le but poursuivi par le député de Péronne, consistait à remettre les travailleurs sous le régime de la loi de 1898, qui les déboute toujours de leurs réclamations.

Toute la jurisprudence ancienne, en passant par les formalités de la demande d'assistance judiciaire, reparaitrait et la gênerait que l'Etat se propose de faire aux victimes d'accidents pendant le mois de juin, n'aurait plus touché que ceux dont les blessures sont dues à la négligence des patrons.

A. MILLERAND.

NOS DÉPÊCHES

LA
Manifestation républicaine
DE LONGCHAMP

Manifeste du Comité d'entente socialiste.
Appel à la population parisienne

Paris, 10 juin. — Le Comité d'entente socialiste adresse à la population parisienne l'appel suivant :

Le comité d'entente socialiste, constatant l'adhésion unanime qu'a rencontrée, dans le parti socialiste, le projet de manifester dimanche au Bois de Boulogne, en faveur de la République, contre la réaction cléricale, militaire et capitaliste, invite chaleureusement la population parisienne à montrer qu'elle est résolue à défendre la République contre tous ses ennemis.

Pour la Confédération générale des socialistes indépendants :

Blondeau, conseiller municipal de Paris ; Colly, conseiller municipal de Paris ; E. Fournier député ; Hourtematte, Jean Jaures, J. Labusquière, conseiller municipal de Paris ; Pasquier.

Pour la Fédération des travailleurs socialistes de France :

Blondeau, conseiller municipal de Paris ; Paul Brousse, conseiller municipal de Paris ; Gogry, Degoul, Lacroix, Pierre Morel, conseiller municipal de Paris ; Faisy.

Pour le Parti ouvrier français :

Gabriel Bertrand, René Chauvin, E. Fortie, Gabriel Farjat, Jules Guesde, P. Pedron, Frevost.

Pour le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire :

Bagnol, A. Barrat, Bourdon, Joinoy, A. Lenormand, Reisz, A. Richard, J.-L. Breton, député, Louis Dubreuilh, Bédre, Landrin, conseiller municipal de Paris ; H. Le Page, Maxence Boides, Ed. Vaillant, député.

Ces deux cléricaux

Vous voyez que les nationalistes finiront par faire un crime à M. Loubet, du long feu de l'attentat d'Autueil. Pour n'avoir point péri sous le bâton, le Président leur semble coupable. Que ne se fessent-ils à l'extremisme tout à fait ? A la bonne heure ! Ces messieurs l'eussent abusé, mais les mauvais hommes vit encore et son chapeau seul a souffert. C'est un scandale qu'on ne peut supporter ! Aussi faut-il savoir le dépit avec lequel tous les rêveurs de coup d'Etat consistent que demain dimanche, au Grand-Prix de Longchamp, M. Loubet sera probablement l'abri des canots et des gourdis des gentilshommes assembleurs.

Le voilà, déplore l'un — accaparé par la protection publique et retentissante de tous les communaux de Paris et de province — à l'heure où c'est bien lui, ou le bat les blâmes, ces élégants manieurs de matras, c'est que cette protection là, fraternelle, populaire et attentive, sera sans doute plus efficace que les mesures de police prises par

LES MESURES D'ORDRE

Le service d'ordre organisé par la préfecture de police pour la journée de demain comporte des forces très importantes échelonnées depuis l'Élysée jusqu'au pesage.

1.000 gardiens de la paix, 200 cavaliers de cavalerie, une brigade d'infanterie seront disposés sur ce parcours, sur l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage.

La cavalerie de la garde républicaine, 1.200 hommes d'infanterie de ce corps et 100 gendarmes à cheval opéreront tant au pesage que sur la piste.

Les inspecteurs des brigades et du service de sûreté assureront le service de police en bourgeois et sont spécialement proposés aux arrestations.

Deux commissariats de police sont établis, l'un au pesage, l'autre à l'étang de Boulogne. Le parquet, c'est-à-dire le procureur de la République, trois juges d'instruction et trois substituts y seront en permanence, assistés des commissaires aux délégations judiciaires.

Tous les manifestants seront arrêtés au premier cri. Ils seront sur l'heure interrogés sommairement et envoyés au Dépôt par les quinze voitures de ce corps qui stationneront près des deux commissariats de police.

Les gendarmes armés de la scie seront chargés du service des commissariats et de la garde des individus arrêtés.

Il est absolument interdit de traverser la piste, de stationner entre la pelouse et l'enceinte du pesage. Deux bataillons d'infanterie, protégés par une barrière, veilleront à l'exécution de cet ordre du préfet de police.

Le préfet de police a donné les instructions les plus précises en ce qui concerne les cris, sifflements, signes de ralliement, armes ou engins prohibés.

Les ordres transmis sont tels que toute tentative de désordre, toute manifestation injurieuse pour le chef de l'Etat ou l'ouverture de la République sera immédiatement et impitoyablement réprimée.

Pendant toute la journée, indépendamment des forces de police et militaire espacées sur le parcours et dans l'hippodrome, de nombreux effectifs de police municipale, de cavalerie et d'infanterie seront massés dans Paris, en réserve sur les points importants, prêts à réprimer immédiatement tout mouvement qui tenterait de se produire dans Paris pendant la durée des courses de Longchamp et pendant la soirée.

Tous les commissaires de police sont consignés à leur poste pour interroger et faire envoyer au Dépôt des manifestants qui leur seraient amenés.

RÉUNION DES GROUPES PARLEMENTAIRES

On sait que dans sa dernière séance, le comité interparlementaire de défense républicaine avait décidé de se réunir aujourd'hui au Luxembourg.

Mais avant la réunion, la gauche républicaine qui n'avait pas encore donné de mandat officiel à ses délégués a voté l'ordre du jour suivant :

« La gauche républicaine réunie sous la présidence de M. Marquis, a autorisé son bureau et son comité à prendre part à la conférence proposée par des délégués de divers groupes de la Chambre.

« Les représentants de la gauche républicaine ont reçu mission d'exprimer devant cette réunion le désir que tous les groupes de la Chambre y fussent représentés.

« Ils ne doivent accepter aucune résolution définitive sans en référer à leurs groupes. »

C'est sur la motion de M. Millard et Provot que cette résolution a été prise. Ils ont fait remarquer que pour être la représentation fidèle du parti républicain la conférence devait réunir des délégués de tous les groupes. Or, le groupe progressiste de la Chambre que préside M. Méline et dont la gauche républicaine se rapproche le plus par ses opinions s'est tenu presque en dehors de toutes les conférences, ainsi que le centre gauche du Sénat.

Il y avait donc lieu de provoquer leur adhésion à la réunion.

En conséquence, MM. Marquis, Barbey et Provot se sont rendus avec ce mandat collectif à la réunion du comité qui avait lieu au même moment sous la présidence de M. Guyot du Rhône.

Les membres présents pour le Sénat étaient, outre le président M. Guyot, M. Poirrier, Seine, Bernard du Doubs, Monis, Leydet et Honnig-Sibour.

Pour la Chambre, MM. Millard, Sarrien, Rouvier, Poincaré, de la Porte et Pelletan.

Après une courte discussion, le Comité a communiqué le procès-verbal suivant :

« Les représentants des groupes républicains du Sénat et de la Chambre se sont réunis aujourd'hui. Ils ont été heureux d'enregistrer la décision du groupe de la gauche républicaine du Sénat et ont chargé M. Guyot président du groupe de l'Union républicaine du Sénat, d'inviter ceux qui n'ont pas encore fait officiellement leur adhésion à leur réunion à vouloir bien désigner des délégués.

« Ils se sont ensuite ajournés à mardi.

« Mais le comité a décidé de se réunir lundi matin, à dix heures, si d'ici là ce qu'on ne veut pas craindre en présence de l'énergie des mesures d'ordre prises des incidents graves se produisaient.

M. Guyot, le président de la réunion, va écrire dès ce soir à M. Méline, président du groupe progressiste de la Chambre, et à M. Marquis, président du centre-gauche du Sénat, pour leur communiquer le vœu de la réunion du comité de défense.

M. Malin répondra-t-il à l'invitation.

Si l'un ou l'autre aux appréciations ironiques qu'on lui adresse sur la République Française sur la constitution du comité, dit-elle, au cours de la dernière séance de la République et de la Patrie, il est permis d'en douter.

Cette éventualité a été envisagée et si elle se produisait les républicains progressistes qui sous la direction de M. Poincaré, Barthou, Rouvier n'assistent plus aux réunions provoquées par M. Méline, fonderaient un autre groupe modéré qui rompt résolument et complètement avec les ralliés et la droite, demandant à ses adhérents, comme programme minimum, l'acceptation pure et simple des lois scolaires et militaires.

Le Commandant Carrière

Hors séance, les délégués du comité se sont préoccupés du cas du commandant

Echos & Nouvelles

Il y a à Paris, rue Monigny, en face du théâtre des Bouffes-Parisiens, une maison aux persiennes toujours closes, où depuis dix ans n'est resté personne et dont tout ce qui en sait, c'est qu'elle appartient au ministre de l'Intérieur.

On y a mis un gardien, un commissaire de police, vingt y opposer les toilettes.

On a remarqué et on a dit que cette maison, que tout le monde croyait abandonnée, renfermait un trésor.

Son ancien propriétaire, M. Choquet, mort depuis vingt ans, est en effet un auteur d'art, et il avait accumulé chez lui un grand nombre de bibelots précieux, de porcelaines et de toiles d'Eugène Delacroix, de Manet, de Tassart, et d'autres, de Claude Monet, de Sisley, de Pissarro, de Coran, etc.

M. Choquet avait épousé son ancienne cuisinière et il en avait fait sa femme universelle.

Nous doutons peut-être pas des trésors qu'elle abandonna. Mais votre hôtel est plein de mousselines !

Oh ! si peine quelques-uns, pour convaincre les voyageurs qu'ils sont bien dans le Midi !

LE TÉMOIN MERCIER

« Si coupable qu'il paraisse, si stupide qu'il se soit montré, il est possible encore qu'il se soit simplement trompé. »

Ainsi s'exprimait M. Paul de Cassagnac dans un récent article de l'Autre, au sujet du général Mercier dont, dit-il, « il est fait que la sincérité éclate ou que la fourberie s'étale. »

Trompé ? — Il est vrai que le général Mercier prétend avoir toujours été de bonne foi. Suprême mensonge ! Et, quand bien même ! Tous les jours, des tribunaux ne punissent-ils pas des malheureux qui, de bonne foi, ont assassiné un de leurs semblables, sans penser à mal, par inadvertance, par imprudence ?

Le général Mercier plaiderait-il maintenant les circonstances atténuantes, après avoir paré pendant quatre ans, dans l'insonne, dans l'orgueil de son crime ?

Trompé ? — C'est se tromper que de communiquer à des juges, en chambre des délibérations, des pièces secrètes, des pièces secrètes que ne courent ni l'accusé, ni la défense et qui arrachent une condamnation qui n'était rien moins que très incertaine ? — des pièces secrètes qui ne s'appiquent même pas à celui qu'elles firent conduire au bagne ?

Il y a deux ans, Zola jetait son cri farou-

NOS « PITRIOTES » EN FOIRE, par Julio



ROCHEFORT. — Venez voir et admirer « notre sabre ! » C'est lui qui mettra les républicains et les socialistes à la raison !